

**Frappons un grand coup pour dénoncer la présentation  
du projet de loi sur les retraites au Conseil des Ministres.**



**Ensemble et unis dans la rue, gagnons le retrait!  
Toutes et tous en grève et en manifestation.**

**Renforçons l'outil collectif.  
En choisissant de se syndiquer massivement,  
nous pèserons davantage !**

**POUR NOTRE  
METIER !**

**PLUS FORT  
ENSEMBLE**



**UNE VRAIE  
BONNE IDEE !**

**Je me syndique tout  
de suite !**

The graphic features the SNUipp FSU 06 logo in the center. To the left, the text "POUR NOTRE METIER !" is written in green. To the right, "PLUS FORT ENSEMBLE" is written in green. Below the logo, "UNE VRAIE BONNE IDEE !" is written in green. A green arrow points from a green box containing the text "Je me syndique tout de suite !" towards the logo.



*Cliquez ici pour adhérer en ligne*

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

## 2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°50

**Sommaire : Actions Retraites, Carte scolaire, EVA CP, CAPD, Indécent, Direction, Dialogue social, devoir de réserve, rupture conventionnelle, PETITION Canopé, Intégration PE, Temps partiel, Agenda, Lu au BO**



**ON NE LÂCHE RIEN !**

**En grève pour nos  
RETRAITES !**



### **LA SUITE des actions**

**Après le concert de soutien à la lutte contre la retraite à points vendredi 17 et la nouvelle manifestation Samedi 18,**



**MARDI 21 janvier:** Meeting à partir de 18h  
Salle du Fort Carré à ANTIBES



**MERCREDI 22 janvier:**

**14h - rassemblement devant le RECTORAT de NICE**

Venez avec vos outils professionnels (livres, cahiers, craies, ardoise, cartable avec bandeaux "en greve", etc...) que nous déposerons en tas et en nombre devant les grilles pour manifester notre colère !

**VENDREDI 24 Janvier:**

**GREVE nationale interprofessionnelle - 10 h Gare SNCF à NICE**



**Grève du Vendredi 24 : les ministres doivent entendre !**

**Ecoles mortes ce jour là ! Objectif 100 % de grévistes !**

**Rendez-vous 10h00 - Gare Nice Ville**

L'intersyndicale appelle à faire du 24 janvier, jour où le projet de réforme des retraites sera présenté en conseil des ministres, une puissante journée de grève et de manifestations interprofessionnelles.

Lire le communiqué de presse national et interprofessionnel : [ICI](#)

Lire le communiqué de presse de la FSU: [ICI](#)

**LETTRE aux parents:** [ICI](#)



**Déclaration Intention avant MARDI 21 minuit :** [ici](#)

Qu'on se le dise: faire grève un vendredi ne déclenche pas de retrait de salaire Samedi et dimanche;  
seule la journée de Vendredi sera décomptée.



**Chorégraphie manif 24 janvier**

**Une semaine pour réviser, tout est dans la vidéo !**

Elle est [ici](#)



Le SNUipp-FSU 06 prépare d'ores et déjà une journée massive de grève interprofessionnelle vendredi 24 janvier 2020. Afin de connaître l'ampleur de la mobilisation et communiquer au plus près de la réalité, il vous invite à compléter son enquête grève le plus rapidement possible.

## ENQUETE MOBILISATION 24 Janvier 2020

Réforme des retraites, point d'étape complet de la FSU

- de l'avant-projet de loi
- du courrier d'E.Philippe du 11 janvier
- des discussions à l'Education Nationale et à la Fonction Publique

[Lire la suite](#)

---



## Carte scolaire

Suite au groupe de travail puis au CTA de ce jour, la dotation de 67 postes pour l'Académie est répartie entre les deux départements:

**38 pour le 06 et 29 pour le 83**

Priorité sera donnée aux GS avec la mesure de limitation des classes à 24 élèves qui va concerner les classes de GS de tous les territoires à la rentrée 2020.

La promesse présidentielle de dédoubler les GS en REP et REP + est donc abandonnée.

Attendons nous à une carte scolaire difficile où la mobilisation et la vigilance seront nécessaires.

Pour rappel toutes les opérations "carte scolaire" sont reportées après les municipales.

**GT prévu le 31 mars et le CTSD le 7 avril**

**Le SNUipp-FSU mettra à disposition des écoles ses enquêtes le moment venu !**

---



## **Évaluations CP : nouvelle année, même recette**

Du lundi 20 au vendredi 31 janvier, seront à nouveau proposées aux élèves les évaluations mi-cp en mathématiques et français. Identiques à celles de l'an passé, elles ont, cette année, été précédées par un rapport de l'inspection générale venu appuyer la communication de la rue de Grenelle.

Pour mener leur enquête, les inspecteurs généraux se sont déplacés dans 43 écoles choisies par les DASEN des départements concernés, ce qui oblige les rapporteurs à prévenir que cela ne constitue pas un échantillon représentatif. Et malgré le choix des écoles, qu'on imagine volontiers triées sur le volet, un tiers tout de même des personnels interrogés ont marqué leur indifférence vis-à-vis de cet outil aux inspecteurs de la rue de Grenelle. Et quand ceux-ci, voient dans la disparition des « évaluations maisons » de début d'année une évolution positive, on pourrait tout au contraire y voir la traduction concrète de la dépossession de la professionnalité des équipes au service d'un outil qui ne sert finalement que la communication ministérielle.

Car si 2/3 des enseignantes et enseignants visités disent adhérer aux évaluations, ils sont tout autant à ne pas savoir qu'en faire.

**Lire la suite**

---



**3 février**

**A l'ordre du jour: promotions: avancement accéléré, Liste aptitude direction, questions diverses**

---



## **En plein mouvement social, la « prime de fin d'année » des recteurs et des dasen qui fâche les enseignants**

Les directeurs d'académie et recteurs de l'éducation nationale peuvent être indemnisés annuellement jusqu'à plus de 50 000 euros. Un dispositif qui existe depuis 2014 dont le plafond a été revu à la hausse en décembre.

Alors que les professeurs battent le pavé contre la réforme des retraites, un tableau publié au Journal officiel, le 20 décembre 2019, leur a donné une nouvelle occasion de serrer les rangs. Deux colonnes, cinq « groupes de fonction » et, pour chacun, le plafond annuel de l'indemnité dite « de fonctions, de sujétions et d'expertise » : il n'en fallait pas plus pour faire monter encore un peu la pression. Car cet arrêté, qui fixe le régime indemnitaire des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale, fait état de sommes comprises entre 40 290 euros et 51 760 euros.

Alors que les professeurs s'interrogent toujours sur les modalités de la revalorisation qui leur a été promise par le ministre de l'éducation, ces montants ont choqué. C'est un « mauvais signal », confie-t-on du côté du SNUipp-FSU.

Aujourd'hui on apprend que le gouvernement veut prolonger le gel de la valeur du point d'indice et donc le salaire des fonctionnaires jusqu'en 2022 !



## **Direction d'école : Après les fêtes, vous reprendrez bien un peu de surcharge administrative ?**

**Ouf ! A la DSDEN 06, on respire.** Le moratoire sur les enquêtes décrété par le ministère sous la pression du SNUipp-FSU et de la profession, suite au suicide de Christine Renon a expiré à la fin décembre. Dès la première lettre hebdomadaire de janvier 2020, la DSDEN 06 s'empresse de charger la barque des directions d'école, en guise de bons vœux 2020, et diffuse trois nouveautés qui n'aident en rien les directions d'école dans leur exercice quotidien. L'imagination n'est décidément pas au pouvoir !

### **Lire l'analyse du SNUipp-FSU**



## Dialogue social dans le département : le SNUipp-FSU s'adresse à nouveau à l'IA 06

Face aux absences de réponses sur plusieurs situations, le SNUipp-FSU s'adresse à nouveau à l'IA pour dénoncer le manque de dialogue social.

Lire : [ici](#)



### Le 13 janvier dernier, l'Inspecteur d'Académie s'est adressé aux IEN concernant le devoir de réserve

Si tel est le cas concernant les IEN... rappelons que ces dispositions ne s'appliquent pas aux enseignant-es ... et n'ont donc pas lieu d'être "rappelées aux directrices et directeurs d'école".

*Mesdames les inspectrices, messieurs les inspecteurs,  
Dans le cadre des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochains, il vous est demandé de bien vouloir vous abstenir de participer à toute manifestation ou cérémonie publique susceptible de présenter un caractère pré-électoral, soit par les discussions qui pourraient s'y engager, soit en raison de la personnalité des organisateurs ou de leurs invités, entre le lundi 24 février 2020 et le dimanche 22 mars 2020 inclus.*

*Ces instructions ne s'appliquent pas aux journées nationales et de commémoration suivantes :*

- journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme du 11 mars 2020;*
- journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc le 19 mars 2020, ainsi qu'aux cérémonies locales traditionnellement organisées pour commémorer un événement particulier.*

*Toutefois, vous êtes invités à respecter à ces occasions la plus grande neutralité en vous limitant à la lecture des discours officiels.*

*Je vous remercie de bien vouloir transmettre rappeler ces obligations aux directrices et directeurs d'école. (...)*

**En aucun cas, le directeur, comme les adjoints ou tout autre enseignant du 1er degré n'est fonctionnaire d'autorité. Il n'est donc pas dans une haute position hiérarchique.**

**Donc, tout enseignant du 1er degré a un droit d'expression d'opinion, même en période de réserve à condition de ne pas engager l'Éducation Nationale par sa prise de position.**

Les enseignant-es dans l'exercice de leurs fonctions disposent donc bien, comme tout-e citoyen-ne, du droit fondamental à la liberté d'expression, sous couvert du respect de leurs obligations de discrétion et de secret professionnel définies par les textes réglementaires. En dehors du service, les fonctionnaires ont le droit de participer aux élections et à la campagne qui les précède.

**Nous le redirons à l'IA à l'occasion de la prochaine Capd. [LIRE ICI](#)**

---



### **Rupture conventionnelle dans la fonction publique**

**La culture de l'entreprise et le management franchit à nouveau les portes du service public...**

**Une nouvelle conséquence de la Loi Fonction Publique avec l'importation d'un dispositif issu du secteur privé. Il faudra rester attentif à ce qu'il ne soit pas imposé...**

La rupture conventionnelle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions.

**Lire la suite: [ici](#)**

---



### **La FSU dénonce l'opération de démantèlement de Canopé**

Au Conseil d'administration du 18 décembre de l'opérateur Réseau Canopé, le ministère de l'Éducation nationale, tutelle de l'établissement public, a enfin tombé le masque quant à ses intentions pour l'avenir du réseau.

Après avoir affirmé à plusieurs occasions qu'il n'affaiblirait pas Canopé, le ministère choisit aujourd'hui d'amputer le réseau de nombreuses missions dont l'édition papier. Ironie de l'histoire quand le ministre commande annuellement « le livre pour les vacances » pour les bons soins de la communication politique que revêt cette opération et qui laisse à la charge de l'opérateur des centaines de milliers d'euros.

**Lire la suite**

## **SIGNEZ LA PETITION pour sauver Canopé !**

---



### **Intégration dans le corps des Professeurs des écoles - Liste d'aptitude rentrée scolaire 2020**

**SAISIE DES CANDIDATURES - BIEN PENSER à VALIDER la demande**

▶ **A FAIRE** sur I-PROF au moyen de l'application SIAP- Système d'Information et d'Aide pour les Promotions -

**Le serveur sera ouvert du 15 janvier 2020 au 27 janvier 2020 inclus**

▶ Lors de la saisie il est aussi possible de compléter vos diplômes ou titres.

Après la fermeture du serveur (SIAP), il FAUDRA confirmer votre participation :

- ▶ accusé de réception comportant les éléments de barème adressé dans votre boîte aux lettres électronique ;
- ▶ l'imprimer et le retourner à l'IA avant le 4 février 2020
- ▶ Si vous souhaitez annuler votre demande, retourner votre accusé avec la mention « annulé »

**N'hésitez pas à nous contacter si question - Copie au SNUipp-fsu**

**Tout est : [ICI](#)**

---



## Demandes de TEMPS PARTIEL ou de Reprise à plein Temps - Rentrée 2020 - AVANT le 10 FEVRIER

- ▶ les demandes de Temps partiel : 1ères demandes OU renouvellement
  - ▶ ATTENTION : POUR TOUTES LES DEMANDES DE RENOUELEMENT, il faut aussi impérativement renvoyer l'imprimé type
  - ▶ les reprises à 100%
- Demandes à retourner, via l'annexe type, avant le 10 FEVRIER via l'IEN
- COPIE au SNUipp pour suivi

Tout est : [ici](#)

---



Au BO n°3 du 16/01/20

### Enseignements primaire et secondaire

- Formation  
Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants - année 2020-2021  
note de service n° 2019-196 du 14-1-2020 (NOR MENC1926934N)
- 

### |Personnels

- Séjours professionnels à l'étranger  
Programme Jules Verne pour l'année scolaire 2020-2021  
note de service n° 2019-197 du 14-1-2020 (NOR MENC1926930N)



## CALENDRIER prévisionnel

### JANVIER

Lundi 20: CTA

Mardi 21: meeting retraite Antibes 18h Fort Carré

Mercredi 22: Rectorat 14h / Action Retraite

Jeudi 23: Ctsd second degré

VENDREDI 24: GREVE nationale interprofessionnelle

AVANT le 26 Janvier: demandes de PRIORITES médicales pour le Mouvement + demandes d'allègements de service

Mardi 28: Stage Maternelle

Jeudi 30: CTA

### FEVRIER

3 février: CAPD (promotions: avancement accéléré, Liste aptitude direction, questions diverses)

Avant le 10 février: demandes de temps partiel (1ère demande ou renouvellement) ou de reprise à 100%

Jeudi 13: stage syndical sur les retraites



### **SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)

